

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 13

Présents : 9

Présents non votants : 0

Votants: 10

Séance du 07 décembre 2022 à 10 heures 00

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES

Présents non votants :

Représentés: Pascale SANHES par Robert BOS

Excusés: Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER, Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Cécile SAVY

Objet: CREATION / SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE D' UN AVANCEMENT DE GRADE - DE 2022 063

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant, conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancement de grade.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois, en cours de réactualisation,

Considérant la nécessité de créer 2 emplois d'adjoint technique principal première classe, en raison des possibilités d'avancement de grade.

Considérant que l'emploi à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés

Monsieur le Maire propose à l'assemblée:

- **la création de** 2 emplois d' adjoint technique principal première classe, à temps complet à raison de 35h hebdomadaires, à compter du 01/01/2023.

- **la suppression de** 2 emplois d' adjoint technique première classe, à temps complet à raison de 35h hebdomadaires, à compter du 01/01/2023.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2023,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique ,

Grade : première classe :

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 0

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique principal,

Grade : 2ème classe :

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune au chapitre prévu à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean-Paul LABIT

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2023 012-211202551-20221207-DE_2022_063-DE

